

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Stratégie climatique du CAS

Adoptée par le comité central le 29 novembre 2021

29 novembre 2021

Version 1.0_public

Résumé

Vision

Le CAS veut devenir climatiquement neutre tout en remplissant sa mission de base. Le CAS tiendra compte de ces deux aspects à travers la vision suivante :

- Le CAS propose une offre de sports de montagne climatiquement neutre, attrayante et adaptée aux nouvelles conditions.
- Les cabanes du CAS sont pionnières et exemplaires en matière de respect du climat et de durabilité. Elles sont un lieu de dialogue sur le climat entre l'association et les adeptes de sports de montagne.
- L'évolution des paysages de montagne est globalement de haute qualité, bien qu'ils contribuent simultanément à la transition énergétique.
- L'Association centrale assume ses tâches en collaboration avec les sections.

Objectif climatique du CAS

Le CAS, dans son ensemble, réduira ses émissions totales de CO₂ à zéro net à partir de 2022 et ce jusqu'en 2040. Il préviendra ses émissions de CO₂ par la sobriété, l'efficacité et la cohérence. Les émissions résiduelles seront compensées par des puits de carbone et des compensations. Celles-ci ne représenteront pas plus de 20%.

Limites du système

La stratégie climatique s'adresse aux activités du CAS à trois niveaux, pour lesquels des approches différentes sont appliquées.

- **Association centrale** : Dans la zone d'influence immédiate du Secrétariat administratif, de l'Association centrale, des objectifs contraignants seront définis, assortis d'une trajectoire de réduction ambitieuse et seront mis en œuvre au moyen de mesures directes.
- **Le CAS dans son ensemble** : Le second niveau comprend toutes les activités du CAS, en particulier les cabanes et les courses des sections, caractérisées par une mobilité intense. Les objectifs fixés devront être atteints ici par des systèmes d'incitation, des projets pilotes, la sensibilisation et l'échange d'expériences. Dans une première phase, la collaboration se fera surtout avec des sections actives sur une base volontaire.
- **Milieu des sports de montagne, politique, grand public** : Au troisième niveau, l'accent sera mis sur les acteurs externes au CAS, mais significatifs pour les activités sportives de montagne. Dans le contexte politique, le CAS agira au moyen de prises de position et de positionnements. Il s'adressera au milieu élargi des sports de montagne par un travail de relations publiques.

Principes pour atteindre l'objectif

On obtient des trajectoires de réduction spécifiques grâce à des objectifs intermédiaires définis pour les différents secteurs sources d'émissions comme les cabanes, la mobilité, Dans tous ces secteurs, des émissions résiduelles subsisteront car la pratique des sports de montagne se poursuivra au CAS en 2040. Les sources d'énergies fossiles seront remplacées par de l'électricité, qui ne sera probablement pas totalement neutre climatiquement dans quelques décennies. Pour gérer les émissions résiduelles, le CAS poursuit la voie suivante :

1. « Mitigation first » : Le CAS réduira d'abord autant que possible les émissions de CO₂ qu'il génère lui-même ;

2. « Promotion d'alternatives exemptes de CO₂ », dont le CAS peut profiter directement : Ces projets doivent être en lien direct avec les activités du CAS et la montagne.
3. « Participation à des projets technologiques de puits de carbone », si possible ayant un lien avec la montagne.
4. « Compensation classique » uniquement dans une première phase et, si possible, par des projets en Suisse.

Axes stratégiques relatifs au climat

Huit axes stratégiques relatifs au climat, qui adressent les trois niveaux mentionnés, découlent d'une analyse globale des évolutions pertinentes et des opportunités/menaces qu'elles présentent pour le CAS. La stratégie climatique comprend en outre deux axes d'adaptation au changement climatique. Ceux-ci sont justifiés et des objectifs sont fixés.

<p>Association centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association centrale crédible – Modèle pour sections et membres • Cours, manifestations et sports de compétition climatiquement neutres • Trajectoire de réduction / Gestion des émissions résiduelles 	<p>Le CAS dans son ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre la mobilité plus respectueuse du climat dans les sports de montagne • Cabanes climatiquement neutres • Sections et Association centrale travaillent de concert
<p>Milieu des sports de montagne, politique, grand public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres améliorent en permanence leur propre bilan • Renforcement de la politique climatique 	<p>Adaptation au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des sports de montagne attrayants et sûrs malgré le réchauffement • « Cabanes 2050 » confrontées au recul des glaciers et au dégel du pergélisol

Plan d'action 2022-2025

Cinquante mesures concrétisent les dix axes, dont 35 sont considérées comme prioritaires. Elles sont intégrées dans le plan d'action pour les années 2022 à 2025, qui concrétise les objectifs, les démarches, les étapes, les responsabilités et les ressources nécessaires. La mise en œuvre débutera de manière échelonnée sur une première période de quatre ans. Ceci, afin d'utiliser les ressources existantes de manière rentable et de maintenir les ressources supplémentaires nécessaires dans des limites acceptables.

La direction globale du projet de mise en œuvre sera assurée au niveau opérationnel par le responsable Protection du paysage et du climat. Le pilotage sera assuré par le comité d'experts Stratégie climatique du Comité central. La direction et le CC seront régulièrement informés des avancements.

Dans le domaine de la protection du climat, les évolutions technologiques et sociales sont très dynamiques. Il est donc nécessaire de suivre la réalisation des objectifs au moyen d'une évaluation systématique, d'analyser les résultats obtenus et de revoir périodiquement les points clés de la stratégie ainsi que de redéfinir le plan d'action pour les années postérieures à 2025. A cette fin, le CAS mesurera la réalisation des objectifs dans le cadre d'un suivi et la présentera dans un cockpit de gestion. Une évaluation aura lieu tous les deux ans. Elle sera assortie d'une analyse de la réalisation des objectifs et d'une adaptation de ces derniers et des mesures.

Sommaire

1	Intention.....	5
2	Sélection de projets / mesures antérieures.....	6
3	Evolutions dans le domaine.....	7
3.1	Procédure.....	7
3.2	Opportunités et menaces	7
4	Vision « Un CAS climatiquement neutre »	10
5	Objectif	11
5.1	Trajectoires de réduction zéro net.....	11
5.2	Objectif climatique du CAS	11
5.3	Limites du système de cette stratégie climatique	12
5.4	Gestion des émissions résiduelles	12
5.5	Fonds climatique	14
6	Axes et objectifs.....	15
6.1	Protection du climat.....	15
6.2	Adaptation au changement climatique	17
7	Mesures.....	17
7.1	Protection du climat.....	18
7.2	Adaptation au changement climatique	20
8	Plan d'action 2025.....	21
8.1	Mesures.....	21
9	Communication	21
10	Organisation de la mise en œuvre	21
11	Vérification de la stratégie/Evaluation	22
	Annexes.....	23

1 Intention

Le CAS est fortement impacté par les effets du changement climatique en montagne et y contribue aussi au travers de ses activités. En conséquence, le CAS a depuis longtemps déjà des projets de protection du climat et d'adaptation au changement climatique qui sont soit en cours, soit déjà réalisés. Ceux-ci sont résumés au chapitre 2. Avec ses quelque 170'000 membres, le CAS se considère comme une composante de la société et souhaite apporter sa contribution à la maîtrise de la crise climatique mondiale. Ceci d'autant plus que la protection du climat et l'adaptation au changement climatique sont plus faciles à réaliser dans un pays riche disposant d'un bon accès aux technologies innovantes.

Une augmentation de la température mondiale de plus de 1,5 °C (objectif climatique convenu sur le plan international à Paris : « *Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels* ») entraînerait des conséquences écologiques, économiques et sociales massives dans différentes régions du monde et menacerait ainsi le mode de vie actuel. Il est urgent d'agir. Le sixième rapport d'évaluation du GIEC, publié en août 2021, montre qu'il sera difficile pour la communauté mondiale de respecter l'objectif climatique de Paris si des mesures fortes ne sont pas prises immédiatement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le changement climatique a non seulement une dimension globale, mais aussi une dimension nationale/locale. Par sa contribution, le CAS veut s'éviter des menaces importantes liées au changement climatique en Suisse et saisir des opportunités grâce à la poursuite d'axes stratégiques intelligents en matière de climat. Ces menaces et opportunités sont analysées et détaillées au chapitre 3.

Le soutien apporté par le CAS à l'initiative pour les glaciers lors de l'Assemblée des délégués 2019 a donné l'impulsion nécessaire à une réflexion approfondie sur le sujet et à l'élaboration d'une stratégie climatique. Le CAS est ainsi tenu d'axer également ses propres activités sur les objectifs de l'initiative pour les glaciers. En conséquence, la stratégie 2021-2025 de l'association comprend également un objectif climatique : « *Le CAS dispose d'une stratégie climatique à long terme d'ici à début 2022 et, sur la base de celle-ci, met en œuvre des mesures concrètes dans les trois piliers que sont l'information, l'adaptation et la réduction* ». En 2020, la direction a confié l'élaboration de la stratégie climatique à un groupe de projet.

Comme le montrent les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, les trois dimensions de la durabilité sont fortement interconnectées. La stratégie climatique du CAS doit par conséquent être conçue de manière à être économiquement viable et socialement acceptable. Le chemin vers un CAS respectueux du climat exige une forte collaboration entre tous les acteurs de l'association. L'Association centrale assure la conduite de l'élaboration et de la réalisation de la stratégie climatique, mais ce sont les sections et les membres qui jouent un rôle primordial dans sa mise en œuvre. En conséquence, les axes et les mesures des chapitres 6 et 7 sont classés en fonction des principaux groupes d'acteurs au sein du CAS et la conception des mesures du plan d'action (chapitre 8) tient compte de la viabilité économique et de la compatibilité sociale.

2 Sélection de projets / mesures antérieures

Voici une sélection de projets / mesures qui ont déjà été lancés et qui sont en cours ou déjà terminés. Cela montre que tout ne doit pas être créé à partir de rien, mais qu'il est possible de s'appuyer sur des projets existants.

Thèmes transversaux	Mobilité	Cabanes
Projets terminés		
<ul style="list-style-type: none"> • Exposition et conférence « Glaciers sous serre » (2006) • Accent pluriannuel sur les sports de montagne et le changement climatique (2011-2013) • Bilans CO₂ des sections (par ex. Davos, Rinsberg, à partir de 2017) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur la mobilité auprès des sections (1998) • Campagne de mobilité « Alpes retour » (2001) 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide pour une exploitation écologique des cabanes (2002) • Bilans de la Blüemlisalphütte et de la Triflhütte (2020)
Projets en cours		
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan CO₂ 2019 de l'Association centrale (2020) • EnviroTool Sports de montagne et changement climatique (2021) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bus alpin (à partir de 2004) • Bus des neiges (à partir de 2018) • Sensibilisation des chefs de cours et dans les cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du Guide construction des cabanes CAS (2021) • Stratégie pour une exploitation durable des cabanes (à partir de 2022)

3 Evolutions dans le domaine

3.1 Procédure

Le CAS est concerné à plusieurs niveaux par les évolutions futures. Afin d'analyser les opportunités et les menaces pour le CAS, 17 experts internes et externes au CAS ont été interrogés. Il existe de nombreuses interconnexions entre les thèmes, de sorte qu'il n'est pas possible de les délimiter de manière précise.

3.2 Opportunités et menaces

Changements en montagne	
<p>Les glaciers reculent fortement, la couverture de glace sur les flancs des montagnes diminue, le dégel du pergélisol s'accroît, les précipitations changent de saisonnalité et d'intensité (décalage vers l'hiver, augmentation des précipitations violentes, périodes de chaleur et de sécheresse en été, etc.), des lacs glaciaires se forment. Tout cela entraîne une augmentation des dangers naturels (chutes de pierres, éboulements, laves torrentielles, crues dues au débordement de lacs endigués par la glace). Cette évolution est déjà bien avancée. Les glaciers réagissent très lentement aux changements, c'est pourquoi leur recul se poursuivra pendant des années, voire des décennies, même en cas d'arrêt immédiat des émissions de Gaz à effet de serre (GES). Ce recul engendre de nouveaux paysages très dynamiques.</p>	
<p>Opportunités : La hausse des températures augmente l'attractivité des régions de montagne « plus fraîches ». La saison estivale s'allonge. Les paysages lacustres et pionniers, nouveaux et dynamiques, offrent de nouveaux buts de courses (marges proglaciaires, nouvelles parois d'escalade, ...).</p>	<p>Menaces : Ces évolutions menacent parfois fortement les accès aux cabanes, les itinéraires classiques et les sommets. Certaines cabanes sont également menacées. Le manque de neige et de glaciers peut entraîner une diminution de l'approvisionnement en eau de bon nombre de cabanes. La montagne pourrait devenir moins attrayante du point de vue paysager.</p>
Mutation des valeurs dans la société et l'économie	
<p>La maîtrise de la crise climatique doit passer par une mutation en profondeur de la société dans presque tous les domaines de l'état, de la société, de l'économie et doit être accompagnée de solutions techniques. Un style de vie durable/suffisant va gagner en importance (dans les sports de montagne, cela concerne surtout la mobilité et l'équipement). Les jeunes ont tendance à être plus sensibles à ce propos et sont plus enclins à modifier leur comportement. Dans le sport également, la pression des jeunes en faveur d'une transition effective vers un mode de vie respectueux du climat va augmenter. Les revendications progressistes ont tendance à provenir davantage d'un environnement urbain. Le tourisme est confronté à de grands défis et la dépendance des régions de montagne vis-à-vis du tourisme est importante.</p>	
<p>Opportunités : La mutation des valeurs dans la société peut augmenter l'acceptation d'une politique climatique efficace du CAS. L'adaptation de l'offre dans les cabanes ou l'acheminement écologique du matériel jusqu'aux cabanes sont susceptibles de convaincre une majorité. Les sports de montagne en tant qu'activité proche de la nature gagnent en attractivité.</p>	<p>Menaces : Les polarités jeunes/vieux et ville/campagne s'accroîtront également au sein du CAS et nécessiteront une communication circulaire. Un engagement politique trop radical peut réduire l'acceptation de certains groupes. D'autre part, une action peu crédible du CAS peut, elle aussi, conduire à ce que des segments importants de membres se détournent.</p>

Politique climatique	
<p>L'objectif du Conseil fédéral est que la Suisse atteigne zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. La condition préalable est l'abandon des sources d'énergie fossile. Cela entraînera une limitation ou une taxation plus stricte des activités à fortes émissions : Bâtiments et mobilité sont visés. Les taxes, les mesures de régulation et les interdictions favorisent les technologies exemptes d'énergies fossiles. La forte promotion des énergies renouvelables augmente la pression sur les zones non équipées en montagne et sur les paysages « libérés » par le recul des glaciers. En montagne, le potentiel photovoltaïque est notamment très important. En matière de mobilité, les transports publics et l'e-mobilité doivent être encouragés. Il faut cependant aussi mener une réflexion de fond sur le comportement en matière de mobilité. On peut citer ici des modèles de travail plus flexibles grâce au télétravail, qui réduisent et répartissent le trafic pendulaire.</p>	
<p>Opportunités : Les mesures de politique climatique soutiennent en général les préoccupations du CAS. Plus de moyens seront mis à disposition pour la promotion de nouvelles technologies.</p>	<p>Menaces : Les taxes de régulation renchérissent l'offre dans les cabanes du CAS et la mobilité en général. Les sports de montagne deviennent plus chers. La politique climatique augmente la pression sur les paysages non équipés, en particulier par la promotion de l'énergie hydraulique.</p>

Evolution du tourisme et des activités sportives de montagne	
<p>Le tourisme d'hiver classique perdra de son importance en raison du manque de neige. En haute montagne, d'« anciens » projets d'équipement pourraient être réactivés et augmenter la pression sur des paysages non équipés. Les jeunes font beaucoup moins de ski alpin, mais la randonnée à ski et en raquettes est en plein boom. Les saisons d'été et d'automne vont gagner en importance dans le tourisme, grâce p. ex. à la pratique du VTT électrique en particulier. Les régions de montagne profitent de températures agréables pendant les étés chauds et d'une saison prolongée jusqu'en automne. On assiste à une mutation des valeurs chez les (jeunes) gens. Les offres authentiques et non interchangeables gagneront en importance.</p> <p>Plus de personnes en montagne engendre plus de conflits d'utilisation et plus de mobilité. La pression sur les habitats, les paysages et l'accessibilité augmente. Le dilemme selon lequel les régions de montagne ne veulent en fait pas plus de visiteurs, mais vivent en même temps du tourisme, gagnera encore en importance.</p> <p>De plus en plus de personnes inexpérimentées se rendent en montagne et ne connaissent pas la « culture » des alpinistes. Les adeptes de sports de montagne et les professionnels proposant des activités en montagne (écoles d'alpinisme, guides de montagne, CAS, ...) devront adapter leurs priorités : S'adapter à l'évolution des conditions, s'éloigner un peu de la collection effrénée de sommets pour se concentrer sur des expériences « authentiques » en montagne. Les guides de montagne, les chef·fe·s de courses, etc. peuvent potentiellement devenir des ambassadeurs crédibles en la matière.</p>	
<p>Opportunités : Davantage de personnes se rendent en montagne, y compris une nouvelle frange de la population. Elles représentent un grand potentiel pour le CAS. Les cabanes en tant qu'abri contre la chaleur gagnent en attractivité. Les destinations qui mettent l'accent sur la durabilité constituent un potentiel intéressant pour des partenariats avec le CAS.</p>	<p>Menaces : La mobilité et la pression d'utilisation dans les sites écologiquement sensibles augmentent.</p> <p>Le CAS évalue éventuellement mal les évolutions et procède à de mauvais investissements, p. ex. dans les offres de cours, dans les standards des cabanes.</p>

Sport de compétition

La durabilité des manifestations gagne fortement en importance. La pression sociale exercée sur les fédérations sportives s'accroît et les exigences posées aux manifestations augmentent. Les organisations faitières et les sponsors jouent un rôle moteur dans ce domaine. A moyen terme, il est probable que Swiss Olympic exige aussi le respect de critères de durabilité. Les infrastructures sportives, les manifestations, la mobilité et le comportement individuel sont au centre des préoccupations. Différentes initiatives du milieu du sport international montrent que la volonté de changement est également présente (p. ex. Sports for Climate Action Framework (UNFCCC UN Climate Change), Mountain Alliance Group (IOC), IFSC Europe Sustainability Award 2021).

Opportunités : Des athlètes connus peuvent jouer le rôle d'influenceurs. Le CAS peut exercer une influence au niveau international afin de rendre le sport de compétition plus respectueux du climat. Les entreprises actives dans le domaine de la durabilité peuvent se positionner par le biais du CAS.

Menaces : Le fait que les compétitions internationales soient liées à une mobilité intense représente un défi en termes de protection climatique crédible. La mobilité dans le sport de compétition constitue une cible propice aux critiques. Le CAS pourrait être confronté à des exigences strictes de la part des organisations faitières.

Transports/Mobilité

Les transports sont l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre en Suisse. A moyen et long terme, les carburants fossiles vont devenir plus chers. Les carburants synthétiques gagneront en importance (également dans le trafic aérien). Actuellement, les sports de montagne reposent encore fortement sur le transport individuel. La demande de la part des adeptes de sports de montagne pour de bonnes offres en matière de mobilité dans les régions de montagne sans devoir recourir à leur propre voiture va augmenter.

Opportunités : Le CAS peut concevoir des offres pour ses membres avec des approches de mobilité innovantes, tout en gagnant en visibilité et en se positionnant comme une association innovante : Partenariats avec les CFF, CarPostal, entreprises de car sharing ; bus charters entre les centres urbains et les hauts lieux des sports de montagne, collaboration à des projets de recherche. L'objectif doit être le transfert du TIM vers les TP

Menaces : Le comportement en matière de mobilité des adeptes de sports de montagne ne change pas et pèse sur le bilan GES du CAS. La nécessité de réduire l'ensemble de la mobilité peut entrer en conflit avec l'objectif du CAS de promouvoir les sports de montagne.

Cabanes

En raison des bouleversements en cours en montagne, certains sites ne répondent plus aux besoins des clients (accès plus difficiles, « perte » de buts de courses depuis la cabane et impossibilité de s'adresser à un autre segment de clientèle, etc., perte de l'attraction « glacier »). Pour pouvoir garantir l'accès aux cabanes, il faut davantage d'infrastructures ou abandonner certains sites.

Les cabanes deviennent de façon accrue de véritables destinations touristiques pour les hôtes et les alpinistes classiques deviennent de plus en plus minoritaires. Les exigences des hôtes changent et font l'objet de discussions controversées (p. ex. plus de confort versus simplicité).

Les énergies renouvelables permettent aux cabanes d'être autosuffisants en énergie. L'approvisionnement par hélicoptère constitue une part importante des émissions. Les coûts de transport augmentent. Les hôtes demandent de plus en plus des repas végétariens/véganes et une cuisine régionale/de saison. Le souhait de prendre en compte l'agriculture de montagne locale et de réduire les distances de transport augmente. Une exploitation des cabanes respectueuse du climat devient l'image de marque de l'association.

La disponibilité en eau a une grande influence sur les possibilités en matière de conception de l'offre d'une cabane. Les possibilités de stockage gagnent en importance.

<p>Opportunités : Les investissements dans les cabanes ont une très longue durée de vie et doivent être réalisés de manière prévoyante. A long terme, les cabanes doivent être exploitées sans recourir aux énergies fossiles. Le CAS peut servir d'exemple dans ce domaine.</p> <p>Les cabanes, avec leurs 300'000 nuitées, constituent un haut lieu propice à la formation d'une conscience climatique. Les cabanes, en tant que sites d'observation privilégiés au milieu de paysages en mutation avec de nouveaux éléments comme des lacs, gagnent en attractivité.</p>	<p>Menaces : La perte d'attractivité des cabanes pour des raisons de sécurité ou de paysage nécessite une réorientation ou l'abandon de certaines d'entre elles. Sans alternative au transport par hélicoptère, les coûts d'exploitation augmenteront fortement. Les relations contractuelles et la délimitation des compétences respectives entre Association centrale, sections et gardien·ne·s de cabane peuvent entraver la transformation des cabanes en une exploitation respectueuse du climat.</p>
--	---

Science / Technologie	
<p>Les objectifs de réduction des GES se concentrent sur la mobilité, l'alimentation et les bâtiments. Les émissions résiduelles inévitables sont compensées par des puits de carbone artificiels ou naturels. Les recherches sur les technologies en matière de puits de carbone vont être renforcées. Les Alpes sont un terrain cible important pour le développement des énergies renouvelables.</p>	
<p>Opportunités : Les cabanes deviennent un terrain de recherche et un modèle pour les technologies durables, aussi sobres que possible. Le CAS peut participer à des projets de puits de carbone de la recherche en tant que partenaire pratique et ainsi « préserver » les émissions négatives.</p> <p>Le CAS peut se positionner grâce à des planifications positives concernant les conflits d'objectifs entre le développement des énergies renouvelables et l'évolution du paysage.</p>	<p>Menaces : Les technologies de puits de carbone n'en sont qu'au début de leur développement. Le développement de technologies comporte intrinsèquement un taux d'échec élevé.</p>

4 Vision « Un CAS climatiquement neutre »

Le CAS veut devenir climatiquement neutre tout en remplissant sa mission de base. Le CAS tiendra compte de ce double objectif à travers la vision suivante :

- Le CAS propose une offre de sports de montagne climatiquement neutre, attrayante et adaptée aux nouvelles conditions.
- Les cabanes du CAS sont pionnières et exemplaires en matière de respect du climat et de durabilité. Elles sont un lieu de dialogue sur le climat entre l'association et les adeptes de sports de montagne.
- L'évolution des paysages de montagne est globalement de haute qualité, bien qu'ils contribuent simultanément à la transition énergétique.
- L'Association centrale assume ses tâches en collaboration avec les sections.

5 Objectif

5.1 Trajectoires de réduction zéro net

Pour atteindre la neutralité en matière de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale d'ici 2050, les émissions de gaz à effet de serre résiduelles doivent être éliminées de l'atmosphère au moyen de puits de carbone. Le zéro net en matière d'émissions de gaz à effet de serre est un concept global : les sources et les puits de CO₂ doivent s'équilibrer au niveau mondial.

Pour le CAS, la question se pose de savoir si l'on veut - comme le propose le Conseil fédéral pour la Suisse - atteindre le zéro net en 2050 ou si l'on veut, en tant qu'association, jouer un rôle de pionnier et atteindre l'objectif plus rapidement (p. ex. en 2030 ou 2040). En raison des structures fédérales du CAS et de l'autonomie de ses sections, il n'est pas possible d'atteindre d'ici 2030 la neutralité climatique dans un système élargi, c'est-à-dire avec les cabanes et les sections. 2040 exige de gros efforts, également économiques, de la part de la direction : par le biais de systèmes d'incitation ainsi que par un changement sociétal global rapide face au contexte. Pour le scénario 2050, ces efforts sont moins importants. Le risque existe toutefois dans le scénario 2050 que peu de mesures soient prises à court terme, que les coûts d'évitement soient de plus en plus élevés au fur et à mesure que l'on avance dans le temps et que les coûts des émissions excessives de CO₂ se fassent déjà sentir avec une certaine probabilité, étant donné que le monde politique a édicté des mesures de régulation correspondantes. L'optimum, tant social qu'économique, devrait donc se situer dans un scénario de zéro net en 2040. C'est donc ce scénario que nous suivrons.

5.2 Objectif climatique du CAS

Le CAS, dans son ensemble, réduira ses émissions totales de CO₂ à zéro net à partir de 2022 et ce jusqu'en 2040. Il préviendra ses émissions de CO₂ par la sobriété, l'efficacité et la cohérence. Les émissions résiduelles seront compensées par des puits de carbone et des compensations. Celles-ci ne représenteront pas plus de 20%.

* = équivalents CO₂. Pour simplifier, on utilise en général le terme de CO₂.

Les données dont dispose actuellement le CAS ne permettent pas de déterminer avec précision quelles mesures contribueront à ce scénario. La réduction nécessite des efforts dans toutes les voies de la durabilité (cf. illustration 1). Dans le chapitre « Plan d'action 2025 », des étapes et des activités correspondantes sont formulés, pour lesquels on part du principe qu'ils permettront d'atteindre le scénario du zéro net en 2040. Au cours de la mise en œuvre de la stratégie climatique, les données disponibles s'amélioreront en permanence, ce qui facilitera la planification et la fiabilité des mesures.

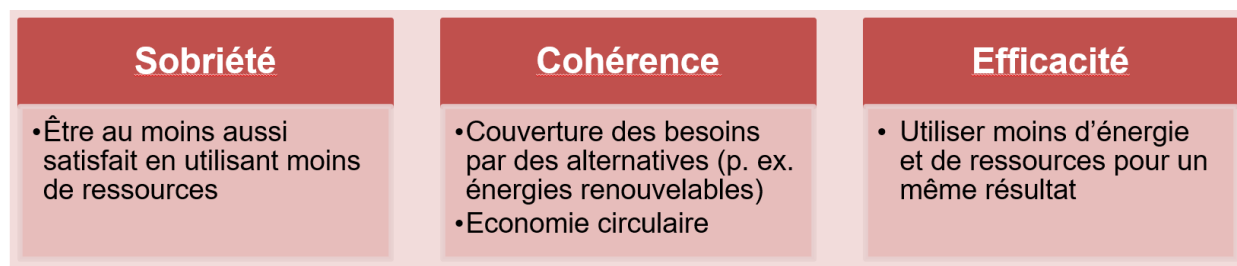


Illustration 1 Les voies de la durabilité

5.3 Limites du système de cette stratégie climatique

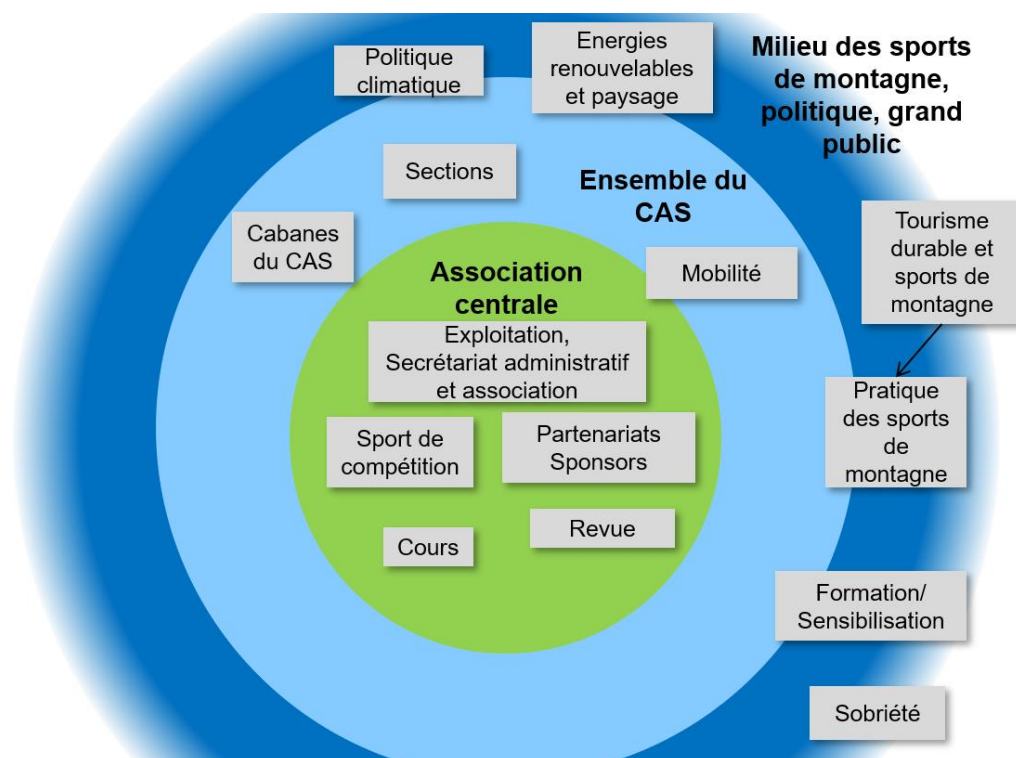


Illustration 2 Limites du système Stratégie climatique du CAS

La stratégie climatique couvre les activités du CAS sur trois niveaux, pour lesquels des approches différentes sont utilisées dans la mise en œuvre et la réalisation des objectifs.

Association centrale	Il s'agit ici de définir des objectifs contraignants avec une trajectoire de réduction ambitieuse.
Le CAS dans son ensemble	Le second niveau comprend toutes les activités du CAS, en particulier les cabanes et les courses des sections, caractérisées par une mobilité intense. Les objectifs fixés doivent être atteints ici par des systèmes d'incitation, des projets pilotes, la sensibilisation et l'échange d'expériences. Dans une première phase, la collaboration se fera surtout sur une base volontaire avec des sections actives.
Milieu des sports de montagne, politique, grand public	Au troisième niveau, l'accent est mis sur les acteurs et domaines thématiques externes au CAS, mais significatifs pour les activités sportives de montagne. Dans le contexte politique, le CAS agit par des prises de position et des positionnements. Il s'adresse au milieu élargi des sports de montagne par un travail de relations publiques.

5.4 Gestion des émissions résiduelles

Les objectifs intermédiaires définis dans les différents axes pour les cabanes, la mobilité, ... permettent de dégager des trajectoires de réduction spécifiques pour ces secteurs. Nous partons du principe que des émissions résiduelles subsisteront dans toutes les axes car la pratique des sports de montagne se poursuivra au CAS en 2040. Dans une première phase, il travaillera selon le principe suivant : L'Association centrale « doit » agir, tandis que les sections agissent « volontairement ». Dans le secteur du bâtiment et de la mobilité, il est en principe possible de se passer des combustibles fossiles. Cela dépend

entre autres du choix d'électricité dans l'offre des entreprises d'approvisionnement suisses. Globalement, le CAS est extrêmement dépendant des évolutions de la société dans son ensemble pour réduire ses émissions.

Pour gérer les émissions résiduelles, le CAS poursuit la voie suivante :

1. « Mitigation first » : Le CAS réduira d'abord autant que possible les émissions de CO₂ qu'il génère lui-même ;
2. « Promotion d'alternatives exemptes de CO₂ », dont le CAS peut profiter directement : Ces projets doivent être en lien direct avec les activités du CAS et la montagne. Il convient au préalable d'identifier les émissions pour lesquelles il apparaît qu'une réduction à zéro ne sera guère possible avec les technologies existantes et dans les conditions-cadres en vigueur.
3. « Participation à des projets technologiques de puits de carbone », si possible ayant un lien avec la montagne.
4. « Compensation classique » : Si possible par des projets en Suisse. Compensation classique uniquement dans une première phase.

Les points 1 et 2 entraîneront une réduction directe et à long terme des émissions du CAS alors que ce n'est pas le cas des points 3 et 4.

5.4.1 Mitigation first

Priorité absolue sera donnée à la réduction directe des gaz à effet de serre générés par nos propres activités.

5.4.2 Promotion d'alternatives exemptes de CO₂

Participation à des projets qui contribueront à l'avenir à réduire les émissions du CAS et de tiers dans les régions de montagne. En voici quelques exemples :

- Recours à des drones et à des téléphériques pour remplacer les vols en hélicoptère.
- E-mobilité des transports publics dans les régions de montagne.
- Approvisionnement en énergie non fossile dans les cabanes, p. ex. gaz/essence synthétique.

5.4.3 Participation à des projets de technologies de puits de carbone

On distingue les puits naturels (p. ex. reboisement/gestion alternative des forêts, construction en bois, constitution d'humus dans l'agriculture, renaturation des marais) et les puits techniques (p. ex. captage des gaz à effet de serre directement à la source ou dans l'air, accélération de la décomposition, production de biochar).

5.4.4 Compensation classique

La compensation volontaire, qui consiste à acheter des certificats pour une réduction de CO₂, est un modèle de transition dans la mesure où, selon l'Accord de Paris, tous les pays signataires sont tenus de procéder à de fortes réductions. Ces projets de compensation seront donc en grande partie voués à disparaître. Les projets de compensation classiques ont une connotation négative de commerce d'indulgences. La compensation se fait généralement par le biais de prestataires commerciaux qui développent des projets de protection climatique et vendent les certificats obtenus. Le CAS, de par sa taille, pourrait éventuellement développer et financer son propre projet.

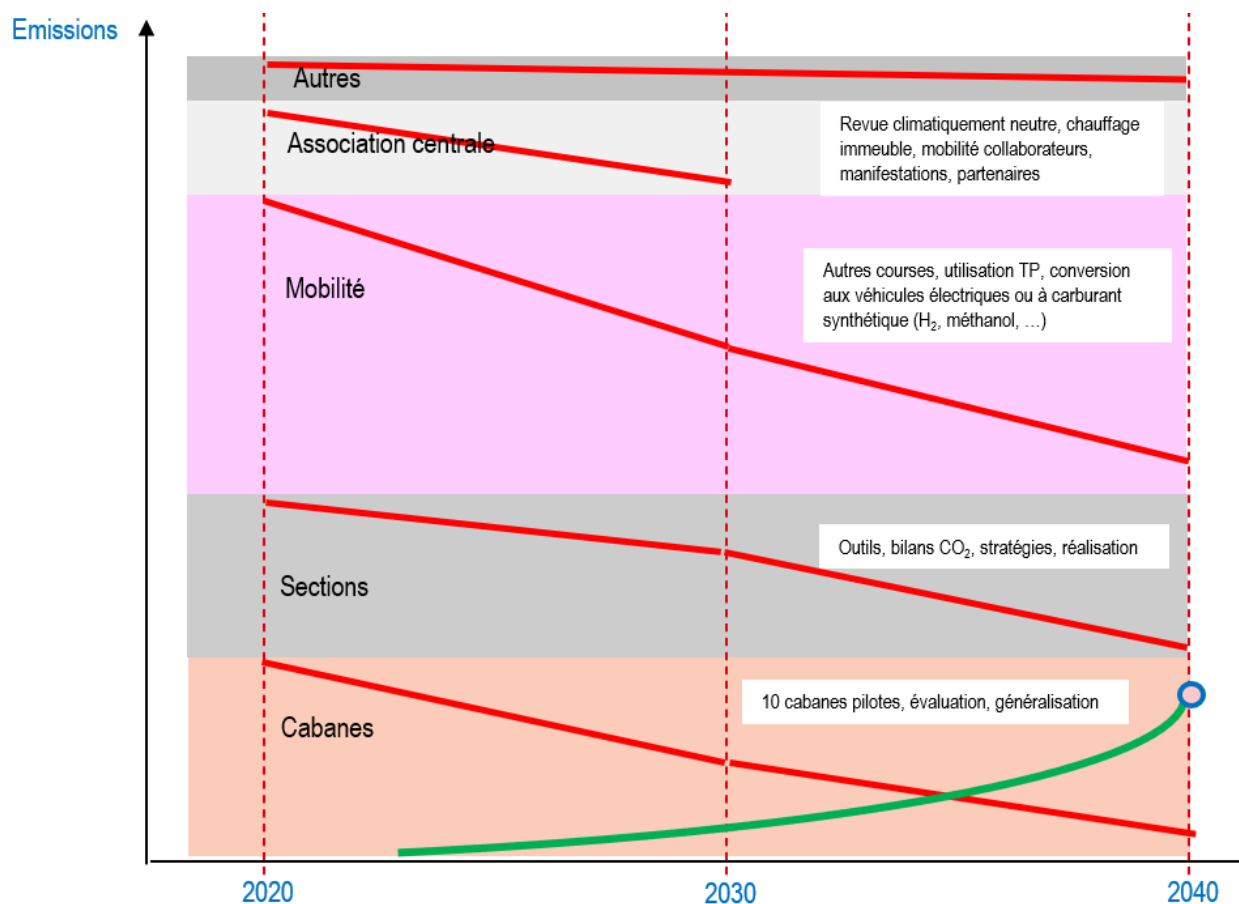


Illustration 2 Représentation graphique du principe des trajectoires de réduction de différents « axes » (rouge) et compensation des émissions résiduelles par des émissions négatives au moyen de puits de carbone = gaz à effet de serre éliminés de l'atmosphère (vert)

5.5 Fonds climatique

A moyen terme, le CAS souhaite tarifier ses émissions de gaz à effet de serre et financer ainsi des projets. Pour ce faire, il convient d'examiner la création d'un fonds climatique du CAS.

6 Axes et objectifs

Niveau Association centrale	Niveau Ensemble du CAS
Association centrale crédible – Modèle pour sections et membres	Rendre la mobilité dans les sports de montagne plus respectueuse du climat
Cours, manifestations et sport de compétition climatiquement neutres	Cabanes climatiquement neutres
Trajectoire de réduction / Traitement des émissions résiduelles	Sections et Association centrale travaillent de concert
Niveau milieu des sports de montagne, politique, grand public	Adaptation au climat
Les membres améliorent en permanence leur propre bilan	Des sports de montagne attrayants et sûrs malgré le réchauffement
Renforcer la politique climatique	Cabanes 2050 face au recul des glaciers et au dégel du pergélisol

6.1 Protection du climat

1 Association centrale crédible – Modèle pour sections et membres	Objectif : D'ici à 2030, l'Association centrale sera climatiquement neutre. D'ici à 2025, on aura systématiquement identifié et éliminé les incohérences et les incitations inopportunes par rapport à la stratégie climatique au niveau de la direction.
<p>L'Association centrale a établi un bilan de CO₂ et sait quelles activités dans sa sphère d'influence immédiate émettent le plus de CO₂. Il s'agit de l'impression et de l'expédition (la revue en particulier), de la mobilité et du bâtiment. Dans l'ensemble du CAS, il faut partir du principe que la mobilité des adeptes de sports de montagne ainsi que la construction et l'exploitation des cabanes du CAS jouent un rôle principal. Comme ils se situent en dehors de sa sphère d'influence directe, ils ne peuvent être réduits que sur une base volontaire. Il est donc d'autant plus important que l'Association centrale assume un rôle de modèle crédible et cohérent. Le comportement des partenaires est également important pour la crédibilité d'une organisation. Par leur intermédiaire, le CAS a la possibilité de protéger le climat à plus grande échelle et des opportunités de nouveaux partenariats intéressants s'offrent à lui.</p>	
2 Cours, manifestations et sport de compétition climatiquement neutres	Objectif : D'ici à 2030, tous les cours et les manifestations du CAS ainsi que le sport de compétition au CAS seront climatiquement neutres.
<p>La pression sociale sur les fédérations sportives (internationales et nationales) sera plus forte et les exigences en matière d'organisation de compétitions augmenteront.</p>	

3 Gestion des émissions résiduelles / Trajectoire de réduction	Objectif : D'ici à 2025, le CAS aura élaboré une stratégie relative à la trajectoire de réduction et à la gestion des émissions résiduelles. Il en aura en outre clarifié le financement.
Pour atteindre son objectif du zéro net en 2040, il convient de trouver un moyen de gérer les émissions résiduelles.	
4 Rendre la mobilité dans les sports de montagne plus respectueuse du climat	D'ici à 2030, on aura réduit de 40% les émissions de CO₂ des courses de section.
La tendance à pratiquer davantage de sports de plein air et à plus passer ses vacances en Suisse va augmenter. Plus de monde en montagne est cependant aussi synonyme d'une mobilité accrue et donc d'émissions de CO ₂ plus importantes. La mobilité constitue le plus grand levier à disposition du CAS dans ses efforts en matière de protection du climat dans les sports de montagne. Une grande partie de la population devrait se montrer ouverte à des systèmes d'incitation et à des mesures de régulation appropriées. De nombreuses régions touristiques atteignent les limites de leur capacité en matière de trafic. C'est l'occasion de travailler sur des solutions de mobilité innovantes et porteuses d'avenir.	
5 Cabanes climatiquement neutres	Objectif : D'ici à 2030, l'exploitation de 50% des cabanes gardiennées sera climatiquement neutre.
Les cabanes du CAS sont des vitrines pour l'association et offrent, par leur construction et leur exploitation, un grand levier en matière de protection du climat. Les changements dans l'exploitation sont en partie faciles à mettre en œuvre, du moins en théorie. La construction de cabanes nécessite une planification à long terme en raison de la longue durée de vie du projet.	
6 Sections et Association centrale travaillent de concert	Objectif : D'ici à 2030, 30 % des sections disposeront d'un bilan CO₂ et auront pris des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. D'ici à 2040, toutes seront neutres.
Les sections ont une influence plus directe sur les secteurs de la mobilité et des cabanes. Nombre de sections sont déjà actives. L'Association centrale soutiendra les sections dans leurs efforts.	
7 Les membres améliorent en permanence leur propre bilan	Objectif : D'ici 2030, 30 % des membres du CAS utiliseront des outils existants ou développés/adaptés par le CAS pour calculer un bilan CO₂ personnel de leurs activités sportives de montagne et réduiront leurs propres émissions de gaz à effet de serre.
Il n'est pas possible pour l'association d'exercer une influence directe sur la régulation de la mobilité ou le choix en matière d'équipement de ses membres. L'association peut uniquement sensibiliser à la protection du climat ainsi qu'à l'adaptation au climat par le biais des sections et de ses canaux de communication directs. Les membres et les adeptes de sports de montagne peuvent évaluer et modifier leur comportement personnel à l'aide d'outils appropriés. Dans le domaine de l'équipement, l'association peut dispenser des conseils sur l'achat judicieux d'équipement et la prolongation de sa durée de vie.	

8 Renforcer la politique climatique	Objectif : Le CAS s'engage publiquement en faveur de la protection du climat et soutient les efforts politiques y afférents. Il formule des lignes directrices pour un développement des énergies renouvelables respectueux du paysage.
<p>Grâce à l'effectif important de ses membres, le CAS dispose d'une voix importante pour accroître l'acceptation d'une politique climatique efficace. Il répond ainsi à un besoin croissant, surtout parmi les jeunes membres, de se positionner clairement.</p> <p>Les préoccupations en matière de politique énergétique et de politique paysagère peuvent et vont entrer en conflit. Selon le CAS, la protection du climat ne peut pas se faire au détriment de la qualité du paysage alpin. Le CAS peut aider, par un travail stratégique, à anticiper de tels conflits d'objectifs entre la politique climatique et la politique paysagère et contribuer à trouver des solutions stratégiques.</p>	

6.2 Adaptation au changement climatique

A1 Des sports de montagne sûrs et attrayants malgré le réchauffement	Objectif : Le CAS continuera à promouvoir les sports de montagne en 2050. De nouvelles offres, adaptées à l'évolution du paysage, seront demandées et tiendront compte des nouvelles conditions.
<p>Les bouleversements en montagne d'une part, et les besoins de nouveaux segments d'adeptes de sports de montagne d'autre part, exigent des concepts sur les nouvelles formes d'activités que le CAS souhaite promouvoir - ou pas.</p>	

A2 « Cabanes 2050 » confrontées au recul des glaciers et au dégel du pergélisol	Objectif : En 2050, les cabanes seront toujours prisées, accessibles en toute sécurité et équipées d'un système d'approvisionnement en eau qui fonctionne. Leur offre restera attrayante.
<p>La saison des randonnées de montagne et alpines s'allonge et de nouvelles activités se développent en montagne dans un nouveau décor de lacs dynamiques et de paysages pionniers. De nouveaux segments de clientèle, qui fuient la ville en quête d'un climat plus frais en montagne, fréquentent peut-être les cabanes différemment. Les hôtes des cabanes sont davantage conscients de la nécessité d'adopter un comportement respectueux du climat, ce qui entraîne des exigences accrues en matière d'offre et d'approvisionnement (énergie, ravitaillement).</p>	

7 Mesures

Les axes du chapitre 6 sont concrétisés ci-après par des mesures. Celles-ci sont à leur tour présentées au chapitre 8 en termes d'objectifs, d'activités, d'étapes dans l'axe temporel et selon les ressources nécessaires. Les mesures marquées en vert sont mises en œuvre en priorité. Les mesures marquées en bleu clair sont déjà planifiées dans un autre cadre ou en cours.

Une mesure est prioritaire si elle

- a) présente un levier important, a une forte probabilité de succès et nécessite un long délai de mise en œuvre,
- b) a un impact rapide, même si le potentiel n'est pas énorme,
- c) peut être intégrée dans des projets en cours et va dans le sens des objectifs formulés.

La mise en œuvre des mesures s'échelonne à partir de 2022. Le lancement d'une mesure tiendra compte de l'interdépendance des mesures entre elles.

Surlignage vert	Mesures qui seront entreprises dans le cadre du plan d'action 2022-2025.
Surlignage bleu clair	Partie du plan d'action 2022-2025, mais déjà planifiée dans un autre cadre (p. ex. planification pluriannuelle) ou déjà en cours.

7.1 Protection du climat

1 Association centrale crédible – Modèle pour sections et membres	
Atteindre la neutralité climatique	1.1 Suivi du bilan CO ₂ de l'Association centrale, mise en œuvre de mesures Production climatiquement neutre de la revue
	1.2 Examen des placements financiers et réinvestissement de manière plus respectueuse du climat
Réduire les incohérences/Supprimer les incitations inopportunes	1.3 Intégration systématique de la protection du climat dans tous les domaines de la direction, suppression des incitations inopportunes, réduction des incohérences
Partenaires respectueux du climat	1.4 Critères de durabilité en matière de partenariats
2 Cours, manifestations et sport de compétition climatiquement neutres	
Cours et manifestations	2.1 Normes de durabilité pour cours et manifestations Systèmes d'incitation à un comportement plus respectueux du climat des participant-e-s aux cours
	2.2 Sensibilisation des chef-fe-s de cours
	2.3 Compensation des émissions résiduelles
Sport de compétition	2.4 Normes de durabilité pour les compétitions (CM2023 projet pilote)
	2.5 Engagement au sein d'organisations faitières nationales et dans des fédérations internationales Plans de protection du climat pour les équipes nationales
	2.6 Sensibilisation des athlètes, des entraîneurs-euses et des autres personnes en charge d'une fonction
	2.7 Compensation des émissions résiduelles
3 Gestion des émissions résiduelles / Trajectoire de réduction	
Emissions du CAS dans son ensemble	3.1 Estimation de l'ensemble des émissions du CAS
Fonds climatique	3.2 Création et gestion d'un fonds climatique
Clarifier les questions/domaines de recherche	3.3 Elaboration d'un catalogue des questions de recherche Soutien de projets de recherche pratique

4 Rendre la mobilité dans les sports de montagne plus respectueuse du climat	
Changer les comportements	4.1 Promotion des courses en TP
	Définition de programmes de courses des sections respectueux du climat
Créer des offres	4.2 Renforcement des offres en matière de mobilité et création de nouvelles offres
	Développement de concepts de mobilité avec les Villages d'alpinistes/les communes de montagne
Créer des bases	4.3 Intégration de paramètres climatiques dans les logiciels de gestion de courses des sections

5 Cabanes climatiquement neutres	
Créer des bases	5.1 Projet pilote « Bilan CO ₂ des cabanes »
Exploitation des cabanes climatiquement neutre	5.2 Stratégie pour une exploitation durable des cabanes
	5.3 Formation des gardien-ne-s de cabane
	S'attaquer à la réduction des vols en hélicoptère avec des mesures concrètes
	5.4 Utilisation de l'eau potable disponible sur place
Construction de cabanes	5.5 Intégration du respect du climat dans les processus de planification (Guide construction des cabanes CAS)
	5.6 Alimentation en électricité : Examiner les derniers progrès technologiques
Communication	Sensibilisation des hôtes des cabanes (p. ex. création d'un label pour les cabanes du CAS, impact environnemental d'un séjour en cabane)
	Communication active à propos d'exemples de réussite en matière de construction ou d'exploitation de cabanes

6 Sections et Association centrale travaillent de concert	
Calculer les bilans CO ₂ et prendre des mesures	6.1 Projet pilote « Bilan CO ₂ des sections »
Echange d'expériences/réseautage	6.2 Intensification de l'échange d'expériences et du soutien aux sections sur des thèmes climatiques spécifiques

7 Les membres améliorent en permanence leur propre bilan	
Bilan CO ₂ personnel des activités sportives de montagne	7.1 Elaboration de bases sur l'impact climatique de différents aspects des sports de montagne
	7.2 Elaboration des images cibles des sports de montagne en 2050
	7.3 Campagne « Des sports de montagne respectueux du climat »
	Sobriété : Faire de l'expérience de la simplicité volontaire une tendance
Equipement	Allongement de la durée de vie du matériel (réparation, upcycling)
	Ateliers avec/pour les sections sur le thème de l'équipement, le soin, l'upcycling

8 Renforcement de la politique climatique	
Engagement politique	8.1 Positionnement clair du CAS sur les thèmes relatifs à la protection du climat
	8.2 Soutien de la politique fédérale dans les domaines des axes de la stratégie climatique, en particulier celui de la mobilité
Protection du climat versus protection du paysage	8.3 Prise de position « Protection du paysage versus extension des énergies renouvelables »
	8.4 Prises de position sur des projets concrets dans « Les Alpes »

7.2 Adaptation au changement climatique

A1 Des sports de montagne sûrs et attrayants malgré le réchauffement	
Nouvelles offres/Adaptation des offres existantes	Concept « Des sports d'hiver et d'été sûrs en 2050 »
	Réseautage en faveur d'un tourisme de montagne durable et respectueux du climat
Sensibilisation/Formation des adeptes de sports de montagne	A1.1 Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les cours de formation et de perfectionnement

A2 « Cabanes 2050 » confrontées au recul des glaciers et au dégel du pergélisol	
Analyser l'avenir des cabanes	A2.1 Elaboration d'images cibles des cabanes en 2050
	A2.2 Etude « Cabanes 2050 »
Examiner les emplacements	Examen des emplacements des cabanes sur la base des résultats de l'étude « Cabanes 2050 »

8 Plan d'action 2025

8.1 Mesures

Pour les mesures prioritaires (marquées en vert ou en bleu au chap. 7), il existe un plan d'action pour les années 2022 à 2025 qui concrétise les objectifs, les démarches, les étapes, les responsabilités ainsi que les ressources financières et humaines nécessaires et qui met en évidence les synergies ou les conflits entre les mesures des différents axes. Il s'agit de 35 mesures. Elles seront échelonnées dans le temps sur une période de quatre ans et ne seront donc pas toutes lancées en même temps. Ce nombre élevé ne devrait pas être surestimé : il s'agit en partie de mesures qui sont déjà intégrées dans un autre projet et qui y sont en cours, et en partie de projets mineurs en termes de coûts.

Les descriptions détaillées des mesures figurent à l'annexe 2. Elles seront adoptées par le Comité central en tant que partie intégrante de la stratégie climatique.

9 Communication

La protection du climat est une priorité stratégique du CAS et sera prise en compte comme telle dans la planification de la communication. Dans le cadre de la stratégie climatique, la communication revêtira les fonctions suivantes :

- Elle veille à ce que l'existence d'une stratégie climatique avec des objectifs et des engagements du CAS soit connue à l'interne et à l'externe.
- Elle planifie les besoins en communication des différentes mesures conformément au plan d'action et met en œuvre les mesures de communication en conséquence.
- Elle est la cheffe de file de certaines mesures (par ex. 8.1 Positionnement clair du CAS sur les thèmes de protection du climat).

Grâce à un échange régulier entre la Communication et la Direction générale du projet, les thèmes d'actualité liés aux mesures pourront être intégrés et mis en œuvre de manière anticipée dans la planification des thèmes de communication.

10 Organisation de la mise en œuvre

La direction générale du projet sera assurée au niveau opérationnel par le responsable Protection du paysage et du climat. Le pilotage sera assuré par un comité d'experts du Comité central. Grâce à un compte-rendu régulier, tous les organes seront régulièrement informés de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie climatique.

11 Vérification de la stratégie/Evaluation

Dans le domaine de la protection du climat, les évolutions technologiques et sociales sont très dynamiques. Elles influencent les conditions-cadres de la mise en œuvre de la stratégie climatique du CAS. Il est donc indispensable de suivre de près la réalisation des objectifs dans le cadre d'une évaluation systématique, de mesurer les résultats et de vérifier la validité des points clés de la stratégie (évolution du contexte, opportunités/menaces, objectifs, axes) dans le cadre de contrôles périodiques et de redéfinir le plan d'action pour les années après 2025.

La planification détaillée pour 2024 et 2025 sera effectuée début 2023 en vue de l'adoption de la planification pluriannuelle par l'AD. Une première vérification proprement dite de la stratégie climatique doit avoir lieu en 2024/2025, l'extension de la stratégie constituera la base d'un plan d'action 2026 - 2030 et sera adoptée par le CC début 2025.

Le suivi de la réalisation des objectifs comprend la mise en place d'un cockpit de gestion doté des principaux indicateurs permettant de mesurer la réalisation des objectifs conformément à l'objectif global et aux objectifs de tous les axes au niveau de l'impact et de la procédure (output). Une évaluation avec contrôle et appréciation de la réalisation des objectifs devra avoir lieu tous les deux ans. Il s'agira également de tirer des conclusions sur la formulation des objectifs et les axes / mesures adéquats. Pour ce faire, un contrôle de gestion sera mis en place conformément au tableau ci-dessous (tableau complet à l'annexe 3) :

Axe	Objectif	Etat	Evaluation <i>vert-jaune-rouge</i>	Conséquence
Objectif global	Le CAS, dans son ensemble, réduit ses émissions totales de CO₂ à zéro net à partir de 2022 et ce jusqu'en 2040. [...]			
1 Association centrale crédible – Modèle pour sections et membres	<i>D'ici à 2030, l'Association centrale sera climatiquement neutre. [...]</i>			

Annexes

1. Plan d'action 2022-2025 Aperçu
2. Plan d'action 2022-2025 Descriptif des mesures
3. Vérification de la stratégie / évaluation - aperçu
4. Informations sur le processus d'élaboration

Plan d'action 2022-2025 Aperçu

Annexe 1

Plan d'action 2022-2025 Descriptif des mesures

Annexe 2

Vérification de la stratégie / Evaluation - aperçu

Annexe 3

Axe	Objectif	Etat	Évaluation vert-jaune-rouge	Conséquence
Objectif global	Le CAS, dans son ensemble, réduira ses émissions totales de CO2 à zéro net à partir de 2022 et ce jusqu'en 2040. Il préviendra ses émissions de CO2 par la sobriété, l'efficience et la substitution. Les émissions résiduelles seront compensées par des puits de carbone et des compensations. Celles-ci ne représenteront pas plus de 20%.			
1 Association centrale crédible – Modèle pour sections et membres	<i>D'ici à 2030, l'Association centrale sera climatiquement neutre. D'ici à 2025, on aura systématiquement identifié et éliminé les incohérences et les incitations inopportunes par rapport à la stratégie climatique au niveau de la direction.</i>			
2 Cours, manifestations et sport de compétition climatiquement neutres	<i>D'ici à 2030, tous les cours et les manifestations du CAS ainsi que le sport de compétition au CAS seront climatiquement neutres.</i>			
3 Gestion des émissions résiduelles / Trajectoire de réduction	<i>D'ici à 2025, le CAS aura élaboré une stratégie relative à la trajectoire de réduction et à la gestion des émissions résiduelles. Il en aura en outre clarifié le financement.</i>			
4 Rendre la mobilité dans les sports de montagne plus respectueuse du climat	<i>D'ici à 2030, on aura réduit de 40% les émissions de CO₂ des courses de section.</i>			
5 Cabanes climatiquement neutres	<i>D'ici à 2030, l'exploitation de 50 % des cabanes gardiennées sera climatiquement neutre.</i>			
6 Sections et Association centrale travaillent de concert	<i>Objectif : D'ici à 2030, 30 % des sections disposeront d'un bilan CO₂ et auront pris des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. D'ici à 2040, toutes seront neutres.</i>			
7 Les membres améliorent en permanence leur propre bilan	<i>Objectif : D'ici 2030, 30 % des membres du CAS utiliseront des outils existants ou développés/adaptés par le CAS pour calculer un bilan CO₂ personnel de leurs activités sportives de montagne et réduiront leurs propres émissions de gaz à effet de serre.</i>			
8 Renforcer la politique climatique	<i>Le CAS s'engage publiquement en faveur de la protection du climat et soutient les efforts politiques y afférents. Il formule des lignes directrices pour un développement des énergies renouvelables respectueux du paysage.</i>			
A1 Des sports de montagne sûrs et attrayants malgré le réchauffement	<i>Le CAS continuera à promouvoir les sports de montagne en 2050. De nouvelles offres, adaptées à l'évolution du paysage, seront demandées et tiendront compte des nouvelles conditions.</i>			
A2 « Cabanes 2050 » confrontées au recul des glaciers et au dégel du pergélisol	<i>En 2050, les cabanes seront toujours prisées, accessibles en toute sécurité et équipées d'un système d'approvisionnement en eau qui fonctionne. Leur offre restera attrayante.</i>			

Informations sur le processus d'élaboration

Annexe 4

Organisation

	Nom	Fonction
Groupe de projet	Benno Steiner (chef de projet)	Responsable Protection du paysage et du climat
	Peter Lehmann (accompagnement externe)	2030etc ag
	Philippe Wäger	Chef du domaine Cabanes et Environnement
	Tanja Bischofberger	Membre du Comité central
	Heinz Frei	Membre du Comité central
	Toni W. Püntener	Membre de la commission Environnement
	Doris Rechsteiner	Cheffe du domaine Marketing
	Ulrich Delang	Chef du secteur Cabanes
	Bruno Hasler	Cher du secteur Sport des adultes, chef du domaine Sport populaire ad interim

raccourci